



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

Séance du 7 octobre 2019
Présidence M. M. Grégoire Tavernier

Le Conseil communal de Denges

- vu le préavis de la Municipalité N° 4/2019 du 12 août 2019
- oui le rapport de la commission chargée de son étude
- entendu le rapport de la commission ~~des finances.~~ gestion-finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'adopter la décadastration du DP7 soumis à l'enquête publique du 6 juillet au 4 août 2019.
2. d'approuver la vente des parcelles précitées aux propriétaires concernés au prix de CHF 200.00 le m2.
3. d'octroyer à la Municipalité tous pouvoirs pour plaider, transiger, compromettre devant toute instance, dans le cadre de l'application ou de tout litige consécutif à l'adoption de la décadastration du DP7
4. d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier.

Ainsi délibéré en séance du 7 octobre 2019

Extrait fait à Denges le 8 octobre 2019

POUR LE CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

G. Tavernier



F. Palpacuer